



La Lettre de la Formation syndicale
septembre 2020

Formation syndicale

Comme le reste de nos activités, la formation syndicale n'a pas échappé à une mise entre parenthèses ces derniers mois.

Pourtant, nous restons persuadés qu'elle est un levier important de la syndicalisation et de la mobilisation des syndiqués et des militants dans la bataille des idées avec les collègues, dans l'activité syndicale et la prise de responsabilités syndicales, en un mot pour faire vivre le syndicat.

Cette Lettre a pour objets de faire le point sur l'offre de formation et de vous rappeler notre mode de fonctionnement.

1. Reprise de la formation syndicale après le confinement

Les formateurs ont contacté les sections pour fixer conjointement de nouvelles dates aux stages annulés pendant le confinement. N'hésitez pas à nous relancer en cas de loupé de notre part.

Le catalogue des formations, disponible dans l'espace syndiqués du site national CGT FiP, <http://www.financespubliques.cgt.fr/syndiques/Formation-Syndicale>, reste ouvert et le système habituel perdure, à savoir demande de stage à Véronique Pascalides, qui vous met en contact avec une équipe de formateurs, avec laquelle vous fixez la date du stage et ses modalités d'organisation, le tout dans le strict respect des consignes sanitaires, pendant et hors du stage (restauration par ex) ; si ces consignes ne pouvaient pas être respectées, le stage serait différé.

2. Refonte du module Feuille de paye

Le Collectif a décidé de rendre le module Feuille de paye plus interactif.

La nouvelle mouture du module est disponible ; vous pouvez donc d'ores et déjà nous demander de le programmer à partir d'octobre 2020 dans vos sections (possibilité de regrouper plusieurs sections et stage ouvert aux syndiqués, même non membres de la CE ou élus en instances).

3. Fusion des modules Direction locale et Amélioration de la qualité de vie syndicale

— la formation Amélioration de la qualité de vie syndicale est supprimée, car fondue dans la formation Direction locale

— la formation Direction locale, qui intègre le module Amélioration de la qualité de vie syndicale, dure désormais 3 jours au lieu de 2 ; elle est toujours destinée aux Commissions exécutives au complet, sans possibilité de regrouper plusieurs sections

4. Nouvelle formation CTL

Une nouvelle formation CTL est disponible ; elle dure 2 jours et a vocation à former les militants sur les prérogatives et le fonctionnement du CTL, ainsi que sur le rôle et la place des élus CTL dans la section. Cette formation est très interactive et basée sur des exercices concrets.

Elle est ouverte à tous les membres de CE et peut regrouper plusieurs sections.

Elle sera mise à jour pour tenir compte de la disparition des CTL et de leur fusion avec les CHS-CT.

5. Calendrier des formations organisées à Courcelle en 2021

En complément des formations dans les sections, nous proposons des sessions à Courcelle, centre de formation CGT situé en région parisienne :

22 mars après – midi-25 mars : Communication 2.0

14 juin après-midi – 17 juin : Mieux lire, écrire, s'exprimer

4 octobre après-midi – 6 octobre : CTL

7 octobre : Feuille de paye

Pour vous inscrire, merci de passer par votre section, qui contactera Véronique Pascalides.

Fraternellement,

le Collectif Formation syndicale

Rappel – Modalités de dépôt des Congés pour formation syndicale

Pour suivre une formation, qu'elle soit organisée par la CGT Finances publiques ou par une autre structure de la CGT, les syndiqués doivent en informer leur section.

Les congés formation syndicale (CFS) :

— doivent être déposés sur la balf cgtdgfiporga@gmail.com,

- avec copie à veronique.pascalides@dgfip.finances.gouv.fr responsable à la formation syndicale,

— **5 à 6 semaines avant le stage** (délai légal d'un mois, y compris si le CFS a été entamé + 1 à 2 semaines pour tenir **compte des congés des uns et des autres**),

— **avec les nom et grade des participants, le lieu de la formation et son intitulé.**

Lorsque la demande de CFS est adressée à la DG par le syndicat national, une copie est envoyée aux sections ou camarades demandeurs de ces CFS.

Les stagiaires posent leur demande d'autorisation d'absence (CFS) via Sirhius.

Les sections n'ont aucune démarche à entreprendre auprès des directions locales.

Le BN n'est jamais informé par la DG des suites données aux demandes.

En cas de non-participation à un stage, merci de nous prévenir pour l'annulation des droits.

Pour information, le Congé pour formation syndicale est de 18 jours par année civile, non transmissible. Tous les jours posés doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès de la DG.